

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

No. : A 121

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

AURO fond d'imprégnation aux huiles et résines naturelles No. 121

Date / révision: 29.01.01.

page 1 de 4

1. Désignation des matières, de la préparation et raison sociale

Nom du produit : AURO 121

But d'application : Fond d'imprégnation aux huiles et résines naturelles

Fabricant / Fournisseur : Auro AG / Rüfenacht & Baumann SA, Parkstrasse 1 2575 Täuffelen
tél. : 032.396.08.08 fax : 032.396.08.00

Numéro d'appel en cas d'urgence: numéro 1 : ++49(0)531 89 50 85 numéro 2 : 01/ 251.51.51

2. Composition / indications concernant les composants

Caractérisation chimique du produit:

Huiles de lin, huiles d'écorce d'agrumen, dammar et ester de glycérine de colophane

Substances dangereuses: d'après la directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

No. CAS	Désignation	Teneur % poids	Symbole de danger	Phrases R	CT* (CH)
005989-27-5	Huile d'écorce d'orange	49.6	Xi	R-10-38	4

Texte des phrases R voir chapitre 16.

*classe de toxicité

3. Dangers possibles de la préparation

Désignation des dangers : Nul

Remarques particulières : Inflammable, Après contact avec la peau se laver avec de l'eau et du savon.
concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas jeter les résidues dans les égouts.

4. Mesures de premier secours

Indications générales : En cas de l'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin.
En cas de perte de connaissance aucune administration orale!

Après l'inhalation : Veiller à ce qu'il y ait assez d'air frais. Mettre la personne en position de repos et la tenir chaude. Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle. En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale et consulter le médecin.

Après le contact avec la peau : Ôter tout de suite les vêtements souillés et trempés. Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau.
Ne pas utiliser des solvants ou des diluants!

Après le contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins. Consulter le médecin.

Après avoir avalé : Immédiatement consulter le médecin! Tenir la personne tranquille.

Ne pas provoquer le vomissement!

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés : Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO₂), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)

Moyens d'extinction non appropriés : Jet d'eau

Dangers particuliers : En cas d'incendie se forme une fumée dense et noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.

Équipement de protection spécial : Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.

Indication : Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie refroidir avec de l'eau. Éviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

AURO fond d'imprégnation aux huiles et résines naturelles No. 121

Date / révision: 29.01.01.

page 2 de 4

6. Mesures en cas de fuites ou déversements accidentels

- Mesures de précaution pour : En raison des solvants organiques contenus dans la préparation, tenir à l'écart de toute les personnes source d'ignition et bien aérer les endroits. Ne pas inhaler les vapeurs! Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).
- Mesures pour la protection : Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des de l'environnement eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois.
- Procédé de nettoyage : Limiter le matériel sorti au moyen d'un produit absorbant incombustible (comme p.ex. sable, terre, tripoli, vermiculite) et amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

- Indications pour un : Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air ainsi manquement sûr que le dépassement des limites de la valeur MAK. Utiliser le matériel seulement en le tenant à l'écart de lumière ouverte, feu et d'autres sources d'ignition. Une charge électrostatique est possible. Utiliser seulement des conduites mises à la terre pour transvaser le matériel. Il est recommandé de porter des vêtements et des souliers antistatiques. Utiliser seulement des outils anti-étincelle. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière causée par la rectification. Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8.
- Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité.
- Pour l'application au pistolet il faut observer en outre: Parce qu'on doit s'attendre à l'action d'aérosols et de vapeurs de solvants, il est recommandé que toutes les personnes se trouvant dans la cabine pour la peinture au pistolet portent un masque respiratoire, jusqu'à ce que la concentration de la vapeur des solvants se soit baissée sous la valeur limite pour l'air.

- Indications au sujet de la : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et s'étendent sur le sol. Le mélange protection contre le feu et l'explosion des vapeurs avec l'air est explosif!

Stockage

- Exigences aux entrepôts : L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales, être et aux emballages protégée contre explosions. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression! Il est interdit de fumer! Entrée interdite aux personnes non autorisées. Une fois ouvert, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement.
- Stockage avec d'autres : Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation. matériaux
- Indications ultérieures au : Stocker en tout cas dans des récipients conformes aux emballages originaux. Observer sujet des conditions de les indications sur l'étiquette. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à stockage l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Observer les prescriptions d'entreposage officielles.

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel

Mesures techniques de protection

Avoir soin d'un bon aérage soit au moyen d'aspiration locale ou d'évacuation d'air générale. Si cela ne suffit pas pour tenir la concentration de la vapeur de solvants en dessous des valeurs limite pour l'air, il faut porter un masque respiratoire approprié.

Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail:

No. CAS	Désignation	sorte	valeur	unité

Les valeurs indiquées sont empruntées à la publication SUVA / CNA (CH) concernant les valeurs limite à l'emplacement de travail (1903.d/f). Pour d'autres pays il faut consulter les listes correspondantes de ce pays.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

No. : A 121

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

AURO fond d'imprégnation aux huiles et résines naturelles No. 121

Date / révision: 29.01.01.

page 3 de 4

Equipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire : Si la concentration des solvants dépasse la valeur limite pour l'air, il faut porter un masque respiratoire agréé pour cet usage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit. Faire attention aux recommandations du fabricant de la crème protectrice.

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices comme protection contre éclaboussures.

Protection du corps et mesures hygiéniques : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent approprié pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur : Liquide brunâtre

Odeur : Odeur citrique

	valeur	unité	méthode		valeur	unité	méthode
Point d'inflammation	53	°C		point d'ébullition	176	°C	
Viscosité (23°C)	13	sec		densité (20°C)	0.900	g/cm ³	
Teneur en solvants	49.4	% poids					
Limite d'explosion inférieure:	0.8		supérieure: 6,1	%Vol. (solvants dans l'air)			
Solubilité dans l'eau	non soluble			séparation du solvant < 3% selon RID/ADR			

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).

Substances à éviter : Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition : Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p.ex. dioxyde de carbone CO₂, monoxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO_x) peuvent se former.

11. Toxicologie

Expériences pratiques

L' inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir pour conséquence l'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Notes générales

Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE et le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Ecologie

Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol.

Composants qui menacent l'environnement:

No. CAS	Désignation	Teneur % poids	Phrases R

Texte des phrases R voir chapitre et 16

13. Elimination:

Produit : No. EAK : code VVS/ODS (CH) : 1620
Déchets (directive UE 94/3/CE)

Emballage impropre : Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

No. : A 121

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

AURO fond d'imprégnation aux huiles et résines naturelles No. 121

Date / révision: 29.01.01.

page 4 de 4

14. Transport

Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA).

ADR/RID : classe : 3 chiffre : 31 c no. UN : 1263
(emballage < 450 lit) désign. de la marchandise:

ADR/RID : classe : Chiffre : no. UN :
(emballage >= 450 lit) désign. de la marchandise:

IMDG : Class : 3.3 UN No. : 1263
EmS : 3 - 05 MFAG : 310/313 PG :
Marine pollutant :
Proper shipping name :

ICAO/IATA : Class : UN No. :
Packaging Group :
Proper shipping name :

15. Prescriptions

Marquage d'après la directive de l'UE

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive de l'UE 88/379/CEE.

Prescriptions nationales

Classification de la toxicité: Classe de toxicité : - OFSP T No. : 65898 observer l'étiquette (CH)

Ordonnance sur la : Classe OPair (CH) : 1 : % 2 : % 3 : %
protection de l'air

Protection contre le feu : Classe BVD (CH) : F 2

Loi sur le régime des eaux : WGK (CH) : 2 (auto classification)

16. Autres indications

Phrases R avec chiffre(s)-indice du chapitre 2 et 12.

R 10 - 38 Inflammable – Irritant pour la peau

S 29 Ne pas jeter les résidues à l'égout

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Attention : Les chiffons imbibés peuvent causer une inflammation spontanée

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.